

## ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

**ATTENDU QUE** le/la soussigné(e) a manifesté son intérêt à faire partie d'un ou plusieurs comités consultatifs de Téléfilm Canada (« **Téléfilm** »);

**ATTENDU QUE** dans le cadre du processus de sélection des membres de comités consultatifs (le « **Processus de sélection** »), certaines informations confidentielles relativement aux opérations et aux affaires de Téléfilm et de ses clients pourraient être communiquées au soussigné/à la soussignée, incluant notamment la liste des demandes de financement déposées à Téléfilm ainsi que les compagnies requérantes (la « **Liste** »).

Le/la soussigné(e) reconnaît et convient de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes.
2. Toute information verbale, écrite, imprimée, graphique, informatique ou présentée sous quelque forme ou quelque support que ce soit, qu'elle soit sous forme de projet ou dans sa forme finale, qui lui est fournie ou à laquelle il/elle a accès dans le cadre du Processus de sélection, qu'elle soit ou non identifiée comme confidentielle, constitue de l'information confidentielle (« **Information confidentielle** ») et demeure la propriété exclusive de Téléfilm ou de ses clients, le cas échéant. L'Information confidentielle inclut notamment la Liste.
3. Il/elle s'engage à faire en sorte qu'aucune Information confidentielle qui lui aurait été communiquée ou à laquelle il/elle aurait eu accès ne soit divulguée à quelque personne, entreprise ou société que ce soit sans l'autorisation préalable écrite de Téléfilm.
4. Il/elle s'engage à tenir l'Information confidentielle strictement confidentielle en usant au minimum du même degré de diligence que s'il s'agissait d'Information confidentielle lui appartenant et en suivant les Mesures de protection pour les dispositifs personnels ci-jointes.
5. Il/elle s'engage à restreindre son utilisation de l'Information confidentielle à ce qui est strictement nécessaire pour les fins du Processus de sélection.
6. Il/elle s'engage à ne pas utiliser ladite Information confidentielle à son propre profit, ni permettre à quiconque d'utiliser ladite Information confidentielle en tout temps pendant et après la réalisation du Processus de sélection.
7. Il/elle s'engage à ne pas permettre la reproduction, sous aucune forme, d'une partie ou de la totalité des Informations confidentielles sans avoir obtenu préalablement l'autorisation écrite de Téléfilm, et doit prendre toutes les mesures appropriées afin que l'Information confidentielle demeure confidentielle.
8. Il/elle s'engage à aviser par écrit Téléfilm dès que possible suivant la découverte d'une utilisation ou d'une divulgation non-autorisée d'une Information confidentielle ou d'une violation quelconque de cette Entente de confidentialité. Dans une telle situation, il/elle s'engage à coopérer avec Téléfilm afin de récupérer le contrôle et la possession de ou des Information(s) confidentielle(s) et d'empêcher toutes utilisations ou divulgations non-autorisées dans le futur.
9. Il/elle reconnaît également que la divulgation d'Information confidentielle peut causer un tort considérable et des dommages irréparables à Téléfilm, et que des dommages-intérêts monétaires peuvent ne pas constituer un recours suffisant à l'égard d'une telle violation. Téléfilm a en conséquent, outre tout autre recours disponible, le droit d'obtenir un redressement de la situation par voie d'injonction ou autre redressement équitable dans les circonstances, sans preuve de dommages actuels.
10. À la terminaison du Processus de sélection, il/elle s'engage à remettre immédiatement à Téléfilm l'Information confidentielle, ainsi que tout matériel, rapport ou document y afférent, sur quelque support que ce soit, qu'il/elle peut avoir en sa possession et/ou, sur demande de Téléfilm, de détruire l'Information confidentielle qui lui a été communiquée.

Je, soussigné(e), atteste avoir lu et compris l'ensemble des modalités de la présente entente et j'accepte de m'y conformer.

Date			Nom	Signature
Année	Mois	Date		

## **ANNEXE A**

### **MESURES DE PROTECTION POUR LES DISPOSITIFS PERSONNELS**

Le/la Signataire de l'Entente de confidentialité doit tenir l'Information confidentielle strictement confidentielle en usant au minimum du même degré de diligence que s'il s'agissait d'Information confidentielle lui appartenant. À cet effet, sans limiter la généralité de ce qui précède, le/la signataire s'engage à appliquer les mesures de protection suivantes :

1. Limiter l'utilisation de son ordinateur de travail ou compte utilisateur à lui-même uniquement. Cela signifie notamment qu'il ne peut permettre l'accès à son ordinateur/compte utilisateur à des membres de sa famille ou autres.
2. Ne pas partager les mots de passe fournis par Téléfilm pour l'accès et/ou l'utilisation de l'Information confidentielle, le cas échéant.
3. Ne pas contourner ou tenter de contourner toute méthode d'encryptage de documents utilisée par Téléfilm.
4. Respecter toute directive fournie par Téléfilm à l'égard de la sauvegarde et de la destruction de l'Information confidentielle.
5. Mettre en œuvre le chiffrement intégral du disque dur en cas de perte ou de vol de son ordinateur.
6. Utiliser un logiciel antimaliciel qui fournit une protection en temps réel ainsi qu'un balayage intégral hebdomadaire (au minimum) du disque dur.
7. Utiliser un économiseur d'écran protégé par mot de passe qui s'active après un certain délai d'inactivité.
8. S'assurer que les mises à jour de correctifs sont installées régulièrement sur son système d'exploitation et ses applications.
9. Protéger son routeur sans fil domiciliaire à l'aide de phrases de passe robustes, du chiffrement WPA-2 (et non le chiffrement WEP non sécurisé) et de l'adressage MAC, dans la mesure du possible.
10. Lors d'un séjour à l'hôtel, protéger son dispositif en le verrouillant dans le coffre-fort de sa chambre ou de la réception;
11. Ne jamais laisser son ordinateur sans surveillance. Toutefois, si exceptionnellement, l'ordinateur est laissé sans surveillance, mettre un cadenas sur la mallette contenant l'ordinateur portatif afin de le protéger contre le vol.
12. Ne jamais utiliser de clé USB ou de disque dur portatif non approuvés par Téléfilm ou non chiffrés pour stocker de l'Information confidentielle.
13. En plus de son nom d'utilisateur et mot de passe, employer des méthodes d'identification et d'authentification robustes telles que l'authentification à deux facteurs ou l'authentification fondée sur l'infrastructure à clé publique (ICP).
14. Déchiqueter tous les documents imprimés dans une déchiqueteuse approuvée ou les déposer dans un bac de déchiquetage sécurisé à son lieu de travail.
15. Ne jamais laisser sans surveillance sur un ordinateur de l'Information confidentielle pouvant être vue ou copiée.
16. Désactiver les services de réseautage Wi-Fi et Bluetooth lorsqu'ils ne sont pas en utilisation et lors de voyages en transport en commun.
17. Signaler immédiatement à Téléfilm tout enjeu de sécurité soupçonné, potentiel et réel et offrir sa pleine collaboration pour la résolution de cet enjeu, le cas échéant.